



Mme Agnès Buzyn,
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne - 75007 Paris

M Gérard Darmanin,
Ministre de l'Action et des comptes publics
139, rue de Bercy - 75012 Paris

Mme Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

M Adrien Taquet,
Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Solidarités et de la santé,
en charge de la protection de l'enfance
14, avenue Duquesne - 75007 Paris

Objet : préavis de grève national 4 et 5 juillet 2019

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'État,

Depuis des mois dans nombre de Conseils Départementaux, travailleuses sociales et travailleurs sociaux avec les personnels intervenant dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance –ASE–, se mobilisent pour dénoncer des conditions de travail ne permettant plus l'exercice de leurs missions de service public.

Malgré leur fort investissement professionnel, les agent-es se heurtent à l'impossibilité de répondre aux besoins des publics notamment dans le cadre de la prise en charge de l'enfance en danger.

Ces conditions de travail ont des conséquences indéniables sur leur santé et leur sécurité (burn-out, bore-out, arrêt maladie, usure professionnelle...).

Les Conseils Départementaux, pourtant chefs de file de l'action sociale et de la protection de l'enfance se soumettent sans sourciller à la pression financière exercée par l'Etat.

Certains même, à l'unisson des orientations libérales du Gouvernement, mettent en place des appels d'offres pour soi-disant faire évoluer « l'offre d'accompagnement ».

Privilégiant le coût des mesures plus que leur qualité, ils entraînent en réalité un démantèlement des structures d'accompagnement existantes au profit de nouveaux opérateurs, provenant du secteur marchand, jusqu'alors non implantés dans le champ de l'ASE.

C'est l'ère du moins disant social avec pour conséquences directes : la mise à mal de la chaîne de prévention et de protection, des ruptures d'accompagnement pour les enfants et les familles concernées, la remise en cause des acquis sociaux des personnels, la baisse du taux d'encadrement et des niveaux de qualification...cela impacte la qualité du

SNUTER-FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris - tél. 01 43 47 53 95

mail : contact@snuter-fsu.fr

service à rendre aux usager-ères tout en portant atteinte à l'égalité d'accès aux droits sociaux.

Parallèlement, le Gouvernement décide d'un projet de loi sur la protection de l'enfance qui, par un amendement de dernière minute de son groupe parlementaire, exclura du nouveau dispositif un nombre considérable de jeunes en difficulté, les empêchant de bénéficier d'une prolongation de leur prise en charge à l'ASE après leurs 18 ans.

Par son amendement, le gouvernement entérine une vision d'économies à court terme, sans considération pour le coût financier et humain à long terme consécutif à l'abandon de la proposition initiale.

Ce projet de loi, tout comme celui relatif à la justice des mineur-es, ou la contre-réforme à l'Éducation nationale démontrent la vision gestionnaire et déshumanisée de ce Gouvernement.

Aussi, le SNUTER-FSU, la FSU Territoriale, dépose le présent préavis de grève, pour le jeudi 4 juillet 2019 de 00h à 24h et pour le vendredi 5 juillet de 00h à 24h, couvrant l'ensemble des agent-es de la Fonction Publique Territoriale.

Ce préavis devra permettre aux personnels de notre champ de syndicalisation de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire, notamment lors des Assises de la Protection de l'Enfance qui se dérouleront ces mêmes jours à Marseille.

A cette occasion, nous souhaitons être reçu en audience pour ouvrir les négociations pour un accès de tous-tes les jeunes majeur.es à la prolongation de la prise en charge en protection de l'enfance, non conditionné à la durée ou à l'origine de leur placement.

L'action sociale et la protection de l'enfance ne peuvent être sacrifiées sur l'autel de la sacro-sainte « réduction des dépenses publiques ». Aussi, nous demandons également les moyens humains, en personnels qualifiés, des moyens structurels et financiers permettant de répondre aux missions d'accompagnement des populations et de protection des plus démunis-es qui nous sont confiées.

Veillez accepter, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de notre considération.

Paris, le 24 juin 2019

Pour le SNUTER-FSU
Hervé Heurtebize



Secrétaire national

SNUTER-FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris - tél. 01 43 47 53 95

mail : contact@snuter-fsu.fr